

MÉRITE FORESTIER DU BAS-SAINT-LAURENT 2007

Les lauréates et lauréats : des gens de cœur

Rimouski, le 12 septembre 2007 - L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent a dévoilé les lauréates et lauréats du concours du Mérite forestier du Bas-Saint-Laurent, édition 2007. Cette année, les MRC du Témiscouata, de Rimouski-Neigette et de la Mitis sont à l'honneur.

Devant un public forestier et des représentants élus à l'Assemblée nationale, le président de l'Agence, **M. Jean Nazair**, a déclaré : « *les lauréats et lauréates sont manifestement des gens de cœur et je veux parler de tous les aspects du cœur : celui qui fait qu'on aime la forêt au point d'en être propriétaire, celui qu'on met à l'ouvrage, et je parle aussi du cœur qui fait qu'on se dévoue, sans compter les heures, pour transmettre un patrimoine forestier à nos enfants, tout simplement pour que ça continue.* » Le président a profité de l'occasion pour rappeler l'importance du concours pour la région, mentionnant qu'il était essentiel que la forêt privée ait ses prix d'excellence. « *Il faut avoir en soi plusieurs forces et qualités pour s'engager dans l'aménagement forestier durable de sa forêt car n'est pas forestier qui veut. Le concours permet de démontrer cela au milieu régional.* »

Avec le concours du Mérite forestier du Bas-Saint-Laurent, l'Agence régionale de mise en valeur décerne des prix d'excellence et reconnaît l'implication des propriétaires dans l'aménagement forestier durable. Trois prix ont été remis dans la catégorie « *propriété de moins de 120 hectares* », ainsi que trois prix dans la catégorie « *propriété de 120 hectares et plus* ».

CATÉGORIE « PROPRIÉTÉ DE MOINS DE 120 HECTARES »	
1 ^{er} prix (prix Jean-Guy-Gagnon)	M. Adélarde Bérubé , Saint-Octave-de-Mitis
2 ^e prix	M. Jean-Paul Morneau , Rivière-Bleue
3 ^e prix	M. Yves Detroz , Trinité-des-Monts
CATÉGORIE « PROPRIÉTÉ DE 120 HECTARES ET PLUS »	
1 ^{er} prix (prix Jean-Guy-Gagnon)	Michel Labrie et France Thériault , Saint-Cyprien
2 ^e prix	Mario Lagacé , Saint-Hubert
3 ^e prix	Louis-Cyrice Albert , Saint-Cyprien

Lors du gala visant à rendre hommage aux lauréats, le président de l'Agence a tenu à souligner la contribution remarquable des organismes qui livrent le programme de mise en valeur sur le terrain et qui ont soutenu la démarche des lauréats, à savoir la *Coopérative forestière Haut Plan Vert*, le *Groupement forestier et agricole Taché*, la *Société d'exploitation des ressources de la Métis* et la *Corporation agroforestière Transcontinentale*.

Créée en vertu de la Loi sur les forêts, l'Agence a pour mandat d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées, en particulier par l'élaboration d'un plan de protection et de mise en valeur et par le soutien financier et technique à l'aménagement des forêts privées. Elle est formée des partenaires suivants : les associations de propriétaires forestiers, le monde municipal, l'industrie forestière et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

- 30 -

Source : Florent Morin, directeur général
Agence régionale de mise en valeur des forêts privées
(418) 721-0202